



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2015

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusée : Andreea Capitanescu Benetti

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015
2. Plan directeur DCMI-ME : préavis communal
- 2 bis. Règlement du Conseil municipal : délibération
3. Crédit d'étude en vue de la mise en séparatif du village : délibération
4. Communications de l'Exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence ; il excuse Mme Capitanescu Benetti, malade.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 est approuvé par 9 voix et une abstention.

2. Plan directeur DCMI-ME

Le maire indique que la désignation de l'autorité responsable pour donner le préavis ne nous a été transmise que très récemment et que c'est le Conseil municipal qui doit se prononcer. Il rappelle qu'il s'agit là d'une première étape de la procédure et que le Conseil pourrait avoir à s'exprimer à nouveau ultérieurement, par délibération, si la décision prise aujourd'hui n'est pas suivie par le Conseil d'Etat. Il invite le Conseil à donner son avis sur la proposition de préavis transmise avec la convocation de la présente séance, sous forme de lettre.



Bradley Stillwagon souhaite savoir si AgriGenève s'est prononcé sur ce projet. Hubert Dethurens répond que cette association de professionnels n'a pas à prendre position mais qu'elle a été sollicitée pour faire des propositions en vue de défendre les intérêts d'agriculteurs concernés, notamment en matière de compensation financière.

Jean Batardon estime qu'une partie de la zone prévue à Laconnex, présentant un creux, il pourrait être intéressant de la combler, ce qui permettrait aussi de réaménager une parcelle peu cultivable car en dévers. Il relève par ailleurs que la proposition d'un habitant de Laconnex, lors de l'information donnée samedi dernier à la population, selon laquelle il faudrait déclasser ces terrains pour construire et ainsi bloquer le projet de DDMI lui paraît peu pertinente.

Bradley Stillwagon questionne l'impact futur sur les cultures, ce à quoi le maire indique ignorer s'il sera possible, en particulier, de replanter de la vigne dont l'enracinement est très profond.

Stéphane Grobety relève qu'il lui paraît contradictoire de refuser le projet tout en laissant la possibilité d'une renégociation.

La commune n'ayant pas reçu de réponses appropriées de l'Etat quant aux critères ayant abouti à choisir ce site, Hubert Dethurens considère qu'il est judicieux de refuser l'intégration de la zone dans le plan directeur et de demander une refonte complète du projet, en discussion avec la commune.

Il informe le Conseil que la commune est par ailleurs sélectionnée parmi les sites identifiés pour recevoir la future décharge cantonale des mâchefers (le long de la route de Chancy, depuis le giratoire de Cartigny en direction de Bernex). L'Etat recherche un emplacement pour enfouir environ 1 million de m³ durant les 30 prochaines années. Le site de Laconnex semble particulièrement attractif ainsi que 2-3 autres, alors que la plupart des sites restants lui paraissent alibi. Pour Laconnex, il s'agit de 130 parcelles agricoles, dont une partie en vignes communales.

Thierry Arn estime que le projet DDMI apportera plus de nuisances à la commune que la décharge cantonale considérant leur emplacement. De manière générale, il juge que la commune a déjà suffisamment contribué à la problématique.

Pour répondre à Jean Batardon, le maire indique que le plan DDMI aura valeur contraignante. Toutefois, à moins de saisir la clause d'utilité publique, l'Etat ne pourra pas exproprier les propriétaires qui refuseraient le projet ; celui-ci sera alors difficile à mettre en œuvre car toutes les parcelles sont concernées en même temps.

En conclusion, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, demande au maire de transmettre à l'autorité cantonale son opposition à l'intégration de la zone RG-1 « Châterin-Les Mouilleuses » dans le plan directeur des DDMI-ME.



2bis. Règlement du Conseil municipal : délibération

Le maire relate avoir été saisi par l'autorité de surveillance cantonale d'une demande de délibération concernant ledit règlement. Lors de la séance de septembre dernier, le Conseil avait approuvé les modifications proposées pour se conformer à la nouvelle pratique constitutionnelle, mais cela n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Hubert Dethurens donne lecture de la proposition.

*PROPOSITION DE DELIBERATION
EN VUE DE MODIFIER LE REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL*

Vu les dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) selon lesquelles, dans les communes jusqu'à 800 habitants, le conseil municipal est présidé par le Maire, ou en cas d'absence, par un des adjoints ;

vu les dispositions de l'article 22, alinéa 3 de LAC, selon lesquelles les membres de l'exécutif ne disposent que d'une voix consultative ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

de modifier le Règlement du conseil municipal comme annexé.

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

Hubert Dethurens ajoute que, le panneau d'affichage officiel n'étant pas assez grand, il sera indiqué sur le texte de la délibération que le document du Règlement est consultable à la mairie.

3. Crédit d'étude en vue de la mise en séparatif du village : délibération

Le maire rappelle que l'investissement communal ne portera que sur la partie communale du réseau secondaire. Toutefois, le raccordement aux fonciers privés sera aussi étudié, bien que restant à la charge des propriétaires. Les travaux sont prévus de 2017 à 2024 par étape.

Thierry Arn demande s'il ne serait pas plus rapide de prévoir un grand projet global. Hubert Dethurens explique que notre volonté est d'éviter de voir l'entier du village ouvert pendant 10 ans, comme cela avait été le cas à Soral.

Hubert Dethurens donne lecture de la délibération.

*PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE EN VUE
DE LA MISE EN SEPARATIF DU VILLAGE*



Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) et approuvé par ce dernier en mai 2014,

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs dans le village pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau,

vu l'offre d'honoraires pour la réalisation d'une étude d'avant-projet et du projet de l'ouvrage (phases 31 & 32) remise par le Bureau Perreten & Milleret SA du 30 juin 2015,

vu l'approbation de principe du FIA de prise en charge des honoraires d'ingénieurs civils du Bureau Perreten & Milleret pour les phases 31 & 32 en date du 2 juillet 2015,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1) D'ouvrir au maire un crédit de CHF 120'000.00 destiné à la réalisation d'une étude d'avant-projet et de projet de mise en séparatif du village.*
- 2) De comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements sous la rubrique 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif sous la rubrique 71.141;*
- 3) De financer la dépense nette par un prélèvement sur le compte « taxes d'écoulement » auprès de l'Etat de Genève, dont le solde de CHF 139'537.25 au 30.09.15 est à disposition de la commune pour financer des dépenses d'investissement.*

La délibération est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

4. Communications de l'Exécutif

- ❖ *Investissement construction Vy-Neuve 3* : Hubert Dethurens transmet les chiffres consolidés de la construction. Il se félicite que les coûts ont été bien maîtrisés et, de ce fait, l'investissement de 6 millions n'a pas été dépassé. Un tableau récapitulatif est distribué (document annexé au présent PV).
- ❖ *Budget 2016* : Catherine Koumrouyan donne lecture du commentaire reçu de l'autorité cantonale de surveillance quant au montant prévu de recettes fiscales qui dépasse les 10% de marge autorisée par l'Etat. Le maire se réjouit de voir à la clôture des comptes 2016 si les estimations du département des finances s'avèrent exactes.
- ❖ *Règlement du Centre sportif* : le document distribué au Conseil a fait l'objet de discussion avec un groupe de personnes directement concernées par ce dossier (à savoir le Président du FCL accompagné de deux membres du comité, M. Capone et M. Fonda). Il a ensuite été modifié en conséquence et approuvé par tous. Le Conseil prend connaissance du règlement et pose quelques questions au maire, notamment quant à la gestion des enfants qui



viennent jouer sur le terrain synthétique en dehors des entraînements. Un tout-ménage est en préparation pour clarifier cette pratique par la mise à disposition d'une carte aux enfants, résidant à Laconnex uniquement. Hubert Dethurens ajoute également qu'une télévision plus grande sera installée à la buvette. Thierry Arn souhaite insister sur le caractère non-fumeur de la buvette et demande que la loi soit respectée.

- ❖ *Café/croissant du maire, samedi 5 décembre* : cette information à la population, dédiée principalement aux différents plans d'extraction de graviers, a rencontré un joli succès. Les échanges ont été intéressants et ont montré le soutien de nos concitoyens aux décisions prises par la commune.
- ❖ *Projet de loi 11713 pour la création de conseillers municipaux suppléants* : le Conseil municipal est saisi d'une demande émanant de la Commission des droits politiques du Grand Conseil qui souhaite consulter les communes afin de disposer de leur avis sur ce projet. Le but est de copier la pratique du Grand Conseil en prévoyant dans les conseils municipaux des conseillers suppléants en nombre égal à celui des représentants des groupes politiques en commission (soit 5 personnes pour Laconnex). L'entier du CM exprime son opposition à ce projet de loi, notant que les absences sont rares et que des suppléants seraient peu utiles et efficaces. Un préavis sera préparé par la mairie et soumis au CM dans sa séance de janvier 2016.
- ❖ *Nouvelles compétences communales en matière d'autorisation de manifestations publiques* : dès janvier 2016, les communes deviendront l'autorité décisionnelle qui délivre ou refuse les autorisations de manifestations publiques (en dessous de 1'500 personnes). Si nécessaire, certaines demandes de préavis devront être adressées aux autorités cantonales. Hubert Dethurens saisit cette occasion pour informer qu'il a demandé aux organisateurs de la fête de l'Escalade de respecter les dispositions suivantes : dès 2h30 réduire le niveau sonore de la musique pour ne conserver qu'un fond musical jusqu'à la fermeture à 3h.

5. Divers

- ❖ *Sauvetage d'un hérisson* : Dominique Pascual signale avoir secouru un hérisson en l'amenant chez Mme Meissner qui prodigue soins et réconfort à ces petits animaux avant de les relâcher dans la nature. Le maire la félicite de cet acte citoyen.
- ❖ *Déchetterie* : Bradley Stillwagon a remarqué qu'un couvercle d'une benne à papier est défectueux ; il manque la poignée et il est tordu. Suivi sera donné.
- ❖ *Repas de Noël des aînés* : le Conseil est attendu pour la mise en place des décorations dans la salle, le jeudi 17 décembre à 18h.
- ❖ *Chenilles processionnaires* : Laurent Zimmermann trouve qu'il y a beaucoup de nids cet hiver et demande ce qu'il faut faire. La mairie a déjà distribué un



tout-ménage donnant des informations précises aux propriétaires des arbres concernés.

- ❖ *Divagation des chiens* : Laurent Thévenoz rappelle à la mairie sa proposition de s'inspirer des panneaux posés à l'entrée et à la sortie du village de Cartigny. Le maire estime que la multiplicité des panneaux n'est pas très heureuse et que les propriétaires de chien doivent connaître leur devoir en la matière. La pose d'un tel panneau pourrait néanmoins être envisagé à Cavoitannes. Nadia Dupraz signale qu'une information détaillée est donnée à tout propriétaire de chien qui vient prendre la médaille à la mairie.
- ❖ *Saule pleureur* : Jean Batardon demande s'il est prévu de couper les branches dangereuses de cet arbre. Hubert Dethurens répond que l'autorisation pour un élagage complet est en cours.

6. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale